

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4495)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 3 QUATER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la sécurité sociale »

les mots :

« l'année ou rectificative »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement de cohérence, puisque le dépôt d'une loi d'approbation des comptes portant sur l'exercice clos ne saurait satisfaire les questions relatives à la dégradation des finances sociales en cours d'exercice.